

SAC-940303

UNIVERSITÉ DE MONCTON

124e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 mars 1994

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS.ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Fernand Arsenault

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Andréa Boudreau-Ouellet

Julien Chiasson

Micheline Cormier

Wilkie Darismé

Léandre Desjardins

Marjolaine Dugas

Nassir El-Jabi

Roger Gervais

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Hektor Haché-Haché

Jennifer Hébert

Christophe Jankowski

Mariana Kant

Paul Lanctôt

Nicolas Landry

Rodrigue Landry

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Bertrand Marion

Priscille Massé

Samantha Mayhew

Chadia Moghrabi

Pierre Ouellette

Marielle Préfontaine
Edgar Robichaud
Pascal Robichaud
Irène Savoie
John Sichel
Ba Tran Quang
Michèle Trudeau
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS.ES

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Alice Guérette-Breau
Viateur Viel
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Médard Collette, Fernand Landry, Roland G. LeBel,
Ronald C. LeBlanc et Louis Malenfant
ABSENT: Normand Carrier

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-931110	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 (11) Coopération et développement international	5
7.2 (13) Transférabilité des crédits	6
7.3 (17.1) BEd, Collège de la Garde côtière	7
7.4 (17.4) Imputabilité et transparence de l'Université	7
7.5 (17.5) Rapport annuel: Faculté des arts	13
7.6 (17.6) Projets de protocoles d'entente	13
7.7 (7.3) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e	14
7.8 (7.2) Déontologie et recherche	15
7.9 (7.3) Doctorat en études françaises	15
8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-931125 ET CCJ-940217	17
9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	17
9.1 CCJ-931125	17
9.11 Évaluation du Baccalauréat en gestion des pêches	17

9.2	CCJ-940217	18
9.21	Évaluation du programme d'anglais	18
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	18
10.1	Histoire	18
10.2	Économie	20
10.3	BAA marketing	20
10.4	Science politique	21
10.5	Éducation: exigences de français	22
10.6	Mineure en informatique	24
10.7	Économie: nouveau cours	24
10.8	Anglais: nouveaux cours	24
10.9	BAA	24
10.10	MBA	25
10.11	Éducation: BA, BSc-BEd (secondaire)	25
11.	RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE	30
12.	NOMINATION AU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	30
13.	TRANSFERT DES PROGRAMMES DE TECHNOLOGIE À L'ÉCOLE DE GÉNIE	30
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	31
15.	MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES	31
16.	LIBELLÉ: SÉNAT ACADÉMIQUE OU SÉNAT UNIVERSITAIRE?	31
17.	DOSSIER: SCIENCE INFIRMIÈRE	31
18.	AFFAIRES NOUVELLES	32
18.1	Procès-verbaux du Sénat	32
18.2	Incidence des coupures budgétaires	32
18.3	Plan stratégique: dépôt	32
18.4	Valorisation du leadership étudiant: avis de motion	32
19.	PROCHAINE RÉUNION	32
20.	CLÔTURE	33

ANNEXES 34

ANNEXE A:	Transférabilité des crédits	35
ANNEXE B:	Imputabilité et transparence	38
ANNEXE C:	Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e	45
ANNEXE D:	Procès-verbal CCJ-931125	47
ANNEXE E:	Procès-verbal CCJ-940217	49
ANNEXE F:	Rapport du Comité des programmes	54
ANNEXE G:	Rapport du Comité d'étude de la formation générale	209
ANNEXE H:	Transfert des programmes de technologie à l'École de génie	219
ANNEXE I:	Modifications aux règlements universitaires	221
ANNEXE J:	Dossier: Science infirmière	226
ANNEXE K:	Planification stratégique: document de suivi	229

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Après avoir salué les personnes présentes, il souhaite la bienvenue à Priscille Massé, professeure du CUM, qui en est à sa première réunion. Les personnes suivantes se sont excusées: Gérald Boudreau, Médard Collette, Fernand Landry, Roland G. LeBel, Ronald C. LeBlanc et Louis Malenfant.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du doyen de la FESR, Christophe Jankowski (94 01 14), relativement à l'appui du Conseil de la FESR à la démarche du Département d'études françaises "pour respecter les termes, au niveau des ressources humaines, qui accompagnaient la demande pour créer le Doctorat en études françaises".

4.2 Lettre de John M. Sichel adressée au secrétaire du Sénat, Gilles Long (1994 02 10), relativement à la présentation du dernier procès-verbal du Sénat.

Monsieur le Secrétaire demande d'ajouter cette question à la rubrique *Affaires nouvelles*

4.3 Lettre de l'Association des étudiants.es de science politique (1994 02 15), relativement à la diminution du nombre de professeurs.es au Département de science politique du CUM.

Madame Priscille Massé demande qu'on ajoute à la rubrique *Affaires nouvelles Incidence des coupures budgétaires* .

4.4 Lettre de Ronald C. LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences sociales (94 02 28), relativement à l'introduction d'un nouveau cours de sociologie intitulé *Société et éducation* dans les programmes de baccalauréat en éducation.

Cette lettre sera considérée lors du Rapport du Comité des programmes.

4.5 Lettre de Paul LeBlanc, secrétaire du Conseil de la Faculté des sciences (94 03 01), relativement à l'abolition des admissions pour la 13 e scientifique et des modifications aux conditions d'admission.

Cette lettre est référée au Comité des programmes.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

18.1 Procès-verbal du Sénat

18.2 Incidence des coupures budgétaires

18.3 Plan stratégique: dépôt d'un document de suivi

18.4 Valorisation du leadership étudiant: avis de motion

Ajouts à la rubrique Affaires découlant du procès-verbal

7.8 (7.2) Déontologie et recherche

7.9 (7.3) Doctorat en études françaises

R: 01-SAC-940303

Il est proposé par Lita Villalon et appuyé par Priscille Massé

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote sur R: 01 unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-931110

R: 02-SAC-940303

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le procès-verbal SAC-931110 soit adopté."

Vote sur R: 02 Pour 37 Contre 1 ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (11) Coopération et développement international

Léandre Desjardins explique. À la dernière réunion, une partie du document a été adoptée. De plus, on m'a donné le mandat d'étudier toutes les dimensions non couvertes par la résolution 14-SAC-931110 et de faire rapport au Sénat. À l'heure actuelle, il y a une mise à jour de ce qui se fait à l'Université dans ce domaine. Jean-Guy Vienneau a reçu un mandat du Recteur pour faire l'étude de cette question. Nous allons attendre que son rapport soit soumis avant de donner suite au Sénat.

•Jankowski: La FESR collabore avec le groupe de Monsieur Vienneau. Je souhaite voir le rapport avant.

•J.-B. Robichaud: Il y a un ensemble de questions qui ne seront pas réglées. Nous avons reçu des ressources pour faire cette étude. Les questions abordées par Monsieur Vienneau seront peut-être plus larges. L'étude devrait nous parvenir au début de l'été. On pourrait se prononcer sur le fonds en août prochain.

7.2 (13) Transférabilité des crédits

(Voir l'annexe A, page 35)

Léandre Desjardins explique. Il y a 9 mois, le Sénat adoptait une politique de transfert de crédits. On parlait, à ce moment-là, des universités des Maritimes. La Province a mis sur pied un Comité d'étude de transfert des crédits incluant les collèges communautaires. Viateur Viel siège sur ce Comité en tant que représentant de l'Université de Moncton. Des principes ont été élaborés. La Province nous pressait pour l'adoption des principes. Nous les avons regardés et à mon avis, c'est ce que fait l'Université et c'est ce qu'elle a toujours fait avec les collèges communautaires. On a suggéré au Recteur d'écrire pour leur dire que ce que fait l'Université de Moncton respecte ces principes.

•Massé: J'ai compris que le transfert était entre les universités et non avec les collèges communautaires.

•Desjardins: Il y a un projet de transfert de crédits entre les universités du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Un deuxième projet, dont nous avons les principes directeurs, vise les établissements participants, incluant les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

•Caron: Concernant la note de bas de page des principes directeurs, pourquoi on identifie les deux campus pour l'Université du Nouveau-Brunswick et pas les trois de l'Université de Moncton?

•Desjardins: Ils ont deux sénats pour l'approbation des programmes.

•A. Bérubé: Quel est l'objectif de toute cette opération?

•J.-B. Robichaud: L'opération est menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et du travail. Les politiques de l'Université ne vont pas à l'encontre des principes directeurs. On ne peut présumer des réponses des autres participants. J'aimerais savoir si avec cette lettre le dossier est clos ou est-ce une première étape et qu'ils reviendront avec une dimension plus opérationnelle?

•Viel: J'ai compris qu'ils voulaient que le Ministre en fasse l'annonce. On attendait notre réponse. Je n'ai pas encore vu l'annonce. Le dossier n'est pas clos, car le Comité existe encore et il doit se réunir prochainement. En réponse à Adrien Bérubé, il n'y a rien là-

dedans qu'on ne fait pas à l'Université. Il y a eu plus de réticences de la part des autres universités.

- Tran Quang: Comment va se faire le transfert des crédits?

- Desjardins: Ce qu'on fait déjà c'est de reconnaître les équivalences. Il n'y a rien qui nous force à dire qu'il y aura des équivalences d'un cours par un cours. Notre politique va continuer comme présentement.

- Jankowski: Il ne faut pas oublier qu'on devrait attaquer la transférabilité des crédits au niveau gradué.

7.3 (17.1) BEd, Collège de la Garde côtière

Léandre Desjardins explique. Il précise que les discussions avec le Collège de la Garde côtière sont terminées.

Marielle Préfontaine ajoute qu'on attend le financement avant de procéder.

7.4 (17.4) Imputabilité et transparence de l'Université (Voir l'annexe B, page 38)

Francis Weil informe les membres que ce document déposé au dernier Sénat a été rédigé par un groupe d'étude indépendant. Le contenu a été utilisé par un professeur lors du colloque qui a eu lieu en octobre dernier, auquel participait le ministre Blaney. Il est question des deux instances décisives, de leurs responsabilités. On mentionne des choses sur lesquelles on devrait se pencher. Il est également question de la sélection et du recrutement des cadres. Le Sénat ne perdrait pas son temps à en discuter. "J'aurais l'intention, pour commencer le processus de réforme, de faire une proposition".

- Moghrabi: Le Comité exécutif est en train d'étudier le procédure de sélection des cadres. Il serait normal que ce soit approuvé par le Sénat avant, car les cadres sont au service de l'académique.

R: 03-SAC-940303

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par Wilkie Darismé

"Que les modalités de sélection des cadres soient approuvées par le Sénat académique aussi bien que par le Conseil des gouverneurs."

- Long: En tant que secrétaire invité au Comité de révision de la politique de sélection des cadres, c'est l'intention du Comité de faire rapport au Sénat de mai. Un rapport intérimaire sera présenté au Conseil des gouverneurs de mars. Le Conseil devrait en faire l'approbation finale en juin prochain.

•Mallet: On parle bien des modalités et non de la sélection?

•Préfontaine: Vous demandez non pas une consultation, mais une approbation des modalités.

•J.-B. Robichaud: Je suis président du Sénat et membre du Conseil des gouverneurs. L'intervention du Secrétaire général indique clairement l'intention de consulter le Sénat sur la nouvelle procédure de sélection des cadres. Il faut savoir que le Conseil des gouverneurs a fait ce travail en conseil sans l'implication des cadres concernés. Cette proposition, que le Comité du Conseil adresse au Comité exécutif, n'est pas connue des cadres. Les rapports entre le Sénat et le Conseil sont régis par la Charte. Je pense que le Sénat et le Conseil peuvent s'entendre. Il y a des principes importants à affirmer. Le pouvoir de nommer les cadres appartient au Conseil des gouverneurs. On ne peut avoir deux conseils des gouverneurs. Si on implique des modalités d'équilibre des pouvoirs en instance, il va falloir s'entendre pour une révision de la Charte. Si c'est le cas, il y aura plusieurs choses à considérer. Le message est clair du Conseil des gouverneurs. Il n'adopteront pas sans consulter le Sénat. Si vous allez jusqu'à vouloir décider conjointement, il faudra beaucoup plus de discussion.

•Mallet: J'ai des inquiétudes sur cette proposition. J'aimerais y réfléchir avant.

•Ouellette: Il semble que l'intention est de manifester une préoccupation partagée par plusieurs. Il existe un malaise sérieux dans la façon dont les cadres sont choisis à l'Université de Moncton.

•Tran Quang: La question de la Charte est importante. Je ne pense pas que le Conseil va faire quelque chose contre la Charte. Si dans le contenu il y a violation de la Charte, le Sénat en sera saisi.

•J.-B. Robichaud: L'intention du Conseil des gouverneurs à sa réunion de mars, ne sera pas d'approuver, mais de recevoir le rapport de son Comité et de suggérer une consultation au Sénat. Celui-ci ne sera pas mis de côté. Le Conseil va voir s'il est à l'aise avec les recommandations. Il faut que le Conseil sache s'il a l'appui face à cette nouvelle politique.

•Moghrabi: Je suis contente qu'il y ait consultation. Je ne dis pas qu'on veut nommer les cadres, je reconnais les droits du Conseil. Je demande que la consultation soit sous forme d'approbation par le Sénat. On veut que le Sénat dise si oui ou non il est d'accord avec les modalités.

Le vote secret est demandé.

•Desjardins: Est-ce qu'approuver veut dire droit de veto?

•Lanctôt: Si ce n'est pas approuvé par les deux, ça ne marchera pas.

•Ouellette: Point d'ordre. On avait demandé le vote.

•Sichel: Est-ce que vous allez donner le dernier droit de parole au proposeur?

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs: Gilles Long et Marie-Paule Martin

Vote sur R: 03 Pour 21 Contre 13 Abstentions 3 ADOPTÉ.

•Moghrabi: J'avais le droit de répliquer. Pourquoi vous m'interdisez ce privilège. Je dois être traitée comme tout le monde au Sénat. Je me suis déplacée vers l'appuyeur dans l'intention de modifier la proposition.

•Président: Comme Président, je ne crois pas vous avoir traité injustement. Je ne vous ai pas vu et je m'en excuse.

•Moghrabi: J'accepte les excuses.

•Président: Je suis au service de l'assemblée, je n'aime pas être traité de partial. Si mon intégrité est mise en doute, je devrai faire appel à l'assemblée. Je veux que tout le monde soit traité également. En faites-vous un point de privilège?

•Moghrabi: J'ai accepté les excuses. Ça va.

•Haché-Haché: J'ai un voeu du corps professoral. J'en donne lecture.

P: 04-SAC-940303

Il est proposé par Hektor Haché-Haché et appuyé par Pierre Ouellette

"Étant donné que le principe de la collégialité est reconnu par l'Administration;

étant donné que les procédures démocratiques impliquent une ouverture des postes et une transparence dans les procédures et critères de sélection des administratrices et administrateurs;

et, étant donné que la convention collective actuelle stipule que «la participation consultative de la ou du membre comprend la sélection des administratrices ou administrateurs du secteur académique et s'exerce au niveau... des comités permanents ou ad hoc du Sénat académique ou du Conseil des gouverneurs, selon les modalités prévues à chacune des instances» (article 11.04);

il ou elle devrait être choisi selon un processus approuvé par le Sénat académique;

Que la sélection des doyennes, doyens, directrices et directeurs d'école, implique une ouverture de poste et un vote favorable du corps professoral au sein de la faculté ou école concernée."

•Préfontaine: Point d'ordre. Je pensais que dans les affaires découlant du procès-verbal, il s'agissait d'information. Si on veut faire une proposition, il fallait avoir reçu le document à l'avance. Dans cet esprit, ce n'est pas recevable. Si des membres ont étudié ces recommandations, d'autres ne les ont pas vues. C'est frustrant d'avoir ce type de proposition. Je demande de remettre celle-ci à la prochaine réunion du Sénat.

•Long: Les documents doivent être envoyés 10 jours avant la réunion.

•Président: Après lecture d'un article des Statuts et règlements, rien ne m'autorise à refuser cette proposition.

•Haché-Haché: Nous avons déjà un document à la page 102 du procès-verbal SAC-931110.

•Président: Je déclare la proposition recevable.

•Lévesque: On parle d'une participation consultative et d'un vote favorable; si les professeurs.es disent non, qu'arrive-t-il?

•Haché-Haché: Que le Conseil ne puisse nommer un doyen sans un appui favorable du Sénat.

•Lanctôt: Dans la proposition, on mentionne l'ouverture de poste?

•Président: Oui.

•Lanctôt: Y a-t-il une incidence financière?

•Haché-Haché: Ce sont des choses qui se font déjà. On veut s'assurer qu'on ne le fasse pas sans ouvrir le poste.

•Lanctôt: En autant qu'il n'y ait aucune incidence financière.

•J.-B. Robichaud: Dans votre esprit, la proposition modifie la politique actuelle de sélection des cadres ou est-ce un rappel de principes qui existent déjà?

•Haché-Haché: Elle modifie une manière de faire, de consulter le corps professoral; et qu'ensuite l'Administration nomme une autre personne. Qu'à l'avenir, ça ne se fasse plus. Le Conseil devra tenir compte d'un vote favorable.

•J.-B. Robichaud: Il y a un malaise exprimé. J'ai l'impression que le Sénat anticipe le contenu du document qui lui sera envoyé. On a fait, dans le passé, des discussions en

comité plénier. À la lumière de ce comité, il se dégagait un consensus. Ce qu'on fait, est une façon de donner un avis au Conseil. Le Conseil a l'initiative de modifier la politique. Veut-on lui donner un préavis? Si on empiète sur la responsabilité du Conseil, ce ne sera pas la meilleure solution. Je veux éviter une situation de confrontation entre les deux instances.

•Ouellette: Point d'ordre. Nous avons reçu une proposition, on devrait s'en tenir à celle-ci.

•Moghrabi: Le Sénat est le premier responsable de la qualité académique. Le doyen est aussi le premier responsable de la qualité académique dans sa faculté. Qui est le mieux placé pour dire qui est meilleur si ce n'est le professeur.e?

•Sichel: Je demande le vote secret.

•Villalon: Il semble qu'il ne s'agit pas du fonds, mais de la procédure. Cela crée un malaise. Je pense, avant de passer au vote, devoir être capable d'avoir un jugement clair. On n'a pas tous les éléments pour les implications. Que peut-on faire dans ce cas-là?

•Haché-Haché: Le sens de la proposition, c'est un voeu de la part du Sénat. C'est un message, ce n'est pas un changement de la procédure.

•Président: Il demande si les membres sont prêts à voter. Permettez-vous d'allonger la discussion?

•Sichel: Si on prolonge, il faudra donner le dernier droit de parole au proposeur.

•Président: Doit-on prolonger?

Il n'obtient pas un assentiment unanime.

•Préfontaine: On nous presse de voter, ce n'est pas logique. Je n'aime pas cette façon de procéder.

•Président: Vous allez me lier les mains si je ne peux gérer. Vous me demander l'impossible. Je demande quelques minutes de réflexion.

Comme président, mon mandat est de faire en sorte que l'assemblée en arrive à des décisions qui auront été éclairées par une discussion saine. Pour en arriver à des décisions éclairées, on doit suivre la procédure que le Sénat s'est donnée. Les délibérations doivent se faire à l'intérieur de la Charte et des Statuts et règlements. On doit en tenir compte. Je me sens mal à l'aise à cause de la pression venant de part et d'autre. Il faut que la majorité du groupe soit d'accord et à l'aise avec ce qu'on va adopter. En comité plénier, on se donne le loisir de jouer avec la procédure. Je suis au prise avec des libellés. Est-ce que le Sénat doit donner des ordres au Conseil des gouverneurs? Je n'aime pas cette façon de procéder, mais je vais me conformer au désir du Sénat. Au dernier point d'ordre, il

m'apparaît que l'ensemble n'était pas satisfait de clore la discussion. Je suis prêt à prolonger sous forme de comité plénier. Je demande aux membres de réagir à ce sujet.

•Tran Quang: Je constate, pour un bon fonctionnement du Sénat, que chacun écoute ce que dit le Président. À chaque fois que le Président dit que c'est la dernière intervention, nous devons respecter la demande du Président. Il y a beaucoup de gens qui interviennent après.

•Weil: Je comprends la réflexion; vous êtes mal à l'aise. Hektor Haché-Haché a expliqué qu'il s'agissait d'un souhait. Je suggère que le mot souhait soit à l'entrée de la proposition.

•Préfontaine: Nous avons eu le même problème avec la proposition de Madame Moghrabi; l'intention n'est pas la même chose que ce qui est écrit.

•Président: Je vous remercie du feedback. Serait-il sage d'entrer en comité plénier?

•Lanctôt: Est-ce qu'on peut faire une motion pour recevoir la proposition et qu'elle soit déposée pour discussion plus tard?

•Président: Il est toujours dans l'ordre de recevoir une telle proposition.

•Ouellette: La proposition est particulièrement claire. Elle découle d'une discussion d'un document soumis.

•Sichel: Il est très humain que beaucoup de personnes veulent avoir le dernier mot. Il faut respecter que le proposeur ait le dernier mot.

•Président: J'aimerais bien avoir le dernier mot.

•A. Bérubé: Je ne me sens pas à l'aise pour voter.

R: 05-SAC-940303

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Paul Lanctôt

"Que la proposition soit déposée jusqu'à la prochaine réunion."

•Jankowski: C'est un précédent dangereux. On pourra donc les renvoyer aux calendes grecques si le sujet n'est pas mûr. Cela devrait se faire devant une bonne justification. Je questionne la position du proposeur et du secondeur à ce sujet.

•Président: Sur une proposition de dépôt, on ne discute pas.

•Moghrabi: Ce n'est pas recevable, le vote est commencé, car on a commencé à distribuer les bulletins de vote. Si ce n'est pas un vice de procédure, qu'est-ce que c'est?

•Président: Une proposition de tabler a priorité.

PAUSE 11 h 4

REPRISE 11 h 15

•Président: Madame Moghrabi soulève un point d'ordre à l'effet que le dépôt n'est pas recevable. Le Code Morin dit qu'une telle proposition a préséance sur les autres. Je refuse le point d'ordre. Un dépôt n'est pas sujet à discussion; alors je demande de passer au vote.

Vote sur R: 05 Pour 19 Contre 13 ADOPTÉ.

R: 06-SAC-940303

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par John Sichel

"1) Que le Sénat académique forme un comité dont la tâche sera de proposer des réformes dans les responsabilités du Sénat académique en vue d'améliorer l'imputabilité et la transparence de l'Université, en particulier dans le secteur académique.

2) Que ce comité soit formé de cinq personnes, un.e étudiant.e, deux professeurs.es, un doyen.ne, directeur, directrice et le Recteur (ou son délégué) comme président."

•Lévesque: Je suggère d'ajouter qu'il s'agit d'un comité ad hoc.

•Président: Je l'interprète comme étant un comité ad hoc.

•Mallet: Est-ce que le proposeur voudrait expliquer les raisons d'une telle proposition?

•Weil: Je l'avais mentionné à la dernière réunion du Sénat. Le document avait été déposé et c'est le contenu qui m'a poussé à faire cette proposition. À cause du désir du public d'avoir la meilleure transparence et l'imputabilité. Plutôt que de vouloir faire les changements ici au Sénat, il serait souhaitable qu'un comité restreint examine cette tâche. J'ai nommé le Recteur parce que j'ai vu qu'il était sensible à la transparence.

•Kant: Je demande le vote secret.

Vote sur la première partie de R: 06

Scrutateurs: Gilles Long et Marie-Paule Martin

Vote Pour 27 Contre 7 Abstentions 3 ADOPTÉ.

Sur la deuxième partie de la résolution

•Gervais: On ne tient pas compte des deux autres constituantes dans la composition?

•Sichel: Ils ne sont pas exclus dans la composition.

•Weil: Il y a un silence sur la façon de choisir. Le plus simple serait de confier cela au Bureau de direction du Sénat en n'excluant d'aucune façon les deux autres centres.

Vote sur la deuxième partie de R: 06

Vote unanime ADOPTÉ.

7.5 (17.5) Rapport annuel: Faculté des arts

Fernand Arsenault explique. On accepte, avec les directives du Sénat, de nouveaux programmes. L'engagement se fait toujours avec des ressources restreintes. Nous avons un dilemme; nous avons pris un engagement, mais on n'a plus les moyens de respecter les décisions du Sénat. J'ai souligné que nos structures sont très complexes. Je souhaite qu'on simplifie nos structures. Qui va prendre les décisions? Pour l'ensemble, les programmes en place répondent aux besoins de la population. A-t-on les orientations nécessaires pour prendre les décisions si on regarde le plan stratégique? J'ai le souci de voir à la qualité de vie du personnel. C'est une situation difficile à supporter. Y a-t-il lieu de consacrer quelques minutes de réflexion?

•Tran Quang: Je suis content qu'un doyen dise la réalité au Sénat. À l'ordre du jour, nous avons la restructuration d'un programme et il y a la lettre des étudiants.es du Département de science politique. Je n'ai jamais vu les critères où on devait passer de 7 à 5 professeurs.es et de maintenir la qualité des programmes. Dans mon département, il y a un congé sabbatique. Sommes-nous arrivés au temps où un professeur.e doit renoncer au congé sabbatique pour donner son cours. Je n'ai pas vu de critères qui établissent les besoins de l'Université de Moncton. J'aimerais qu'on prenne cette responsabilité et qu'on donne les besoins prioritaires.

•Massé: À la rubrique *Affaires nouvelles*, la lettre du groupe d'étudiants.es du Département de science politique entre dans ce thème.

•Président: Pour le moment je vous demande de vous en tenir au rapport de la Faculté des arts.

•P. Robichaud: La Faculté des arts est la plus grande avec le plus grand nombre de départements. Il y a des choix qui devront s'imposer. Il va peut-être falloir réduire le nombre de gens, d'unités par le fusionnement. Il y a aussi le problème des structures.

•N. Landry: Si on lit les journaux, les grandes universités sont dans un processus de refonte des départements. Les coupures ont été entreprises depuis un bon bout de temps. Il faudra prendre le même chemin.

•Weil: Les commentaires faits par le Doyen de la Faculté des arts montrent qu'il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de séparation entre le Sénat et le Conseil. Je suppose que les gouverneurs reçoivent une copie des rapports des différentes facultés et écoles.

•Long: Le rapport annuel est envoyé aux membres du Sénat. Les autres les reçoivent sur demande.

•Weil: Il serait bon de faire en sorte que les gouverneurs soient bien informés.

7.6 (17.6) Projets de protocoles d'entente

Jean-Bernard Robichaud explique. À la dernière réunion du Sénat, on a donné au BDS l'autorisation de signer le protocole d'entente avec l'Ile Maurice.

•Jankowski: Il n'est pas nécessaire que chaque entente soit entérinée par le Sénat, de recevoir l'entente à titre d'information oui, mais pas pour une approbation.

•J.-B. Robichaud: Jusqu'à maintenant, l'entente était sur des objectifs spécifiques. Ce qu'il y a de nouveau avec l'AUPELF-UREF; une entente CIME demande de la mettre à la connaissance du Sénat. Ce genre d'entente donne la possibilité d'échange d'étudiants.es, elle ouvre la possibilité de bourses pour les étudiants.es. Il y a une incidence académique importante. Il y a une nuance à faire lorsqu'il s'agit de signer. Il faut voir que notre Université prend un engagement de nature académique.

•Massé: Entend-on le transfert de crédits?

•J.-B. Robichaud: Le contexte de l'entente CIME prend des engagements avec les étudiants.es. On s'engage à créditer les cours suivis dans l'autre université et inversement. C'est une entente qui permet aux étudiants.es des universités de la francophonie de bénéficier d'une expérience.

•Massé: Concernant le calibre de cette université, s'est-on attardé à la qualité de leurs programmes? Dans une situation d'un manque de ressources, je comprends mal de s'affilier à plus petit que soi. Nous avons besoin d'ententes avec de bonnes universités.

•J.-B. Robichaud: Le protocole qui précède CIME concerne une entente entre les deux écoles de droit. L'entente est générale, mais elle va s'appliquer à l'École de droit. Dans le contexte de l'Université de l'Ile Maurice, on spécifie le domaine de collaboration. On a des professeurs.es d'ici qui ont enseigné là. On aura la possibilité de recevoir leurs étudiants.es.

•Gionet: Est-ce que le rapport de Jean-Guy Vienneau va s'attarder au problème des ententes?

•Président: Oui.

7.7 (7.3) *Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e*
(Voir l'annexe C, page 45)

Francis Weil précise que le document 7.7 donne un résumé de ce qui s'est passé. Il y a une possibilité qu'un autre étudiant.e se joigne au Comité. Il y a aussi la possibilité qu'un doyen.ne et que le VRER (ou son délégué) se joignent au Comité. En ce qui concerne le document 7.7A, on suggère un mandat. J'aimerais, avant la prochaine réunion du Sénat, savoir s'il y a des choses avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord. La date qui se trouve en fin dudit document signifie qu'il s'agit d'un document du procès-verbal du Sénat de la réunion du 26 août 1993, page 45.

•Président: Vous avez entendu l'intention exprimée de réagir avant la prochaine réunion.

7.8 (7.2) *Déontologie et recherche*

Christophe Jankowski souhaite que les sénateurs soit tenu au courant de l'évolution. Il fait remarquer que notre document se place très bien par rapport au document soumis par les trois conseils fédéraux.

•Desjardins: Louis Malenfant a reçu un avis juridique. D'après lui, le document que les gens liront sera un perfectionnement du texte. On ne change aucunement le fonds. L'avis juridique ne met pas en cause la procédure. Le document devrait être prêt très prochainement.

7.9 (17.3) *Doctorat en études françaises*

Edgar Robichaud souligne qu'il y avait un SOS de lancer. J'aimerais que la discussion se poursuive.

•Arsenault: La question a été touchée. Au Conseil de la Faculté, nous avons cherché à répondre au Département des études françaises. Le problème demeure intact. Pour donner un poste supplémentaire, nous avons dû couper dans un autre département. On tient au doctorat. Cela a permis un réveil aux études françaises. Il est important de mettre l'accent sur les 2^e et 3^e cycles dans le plan stratégique. Il reste que ce programme fonctionne avec des ressources très limitées. Je ne veux pas donner un programme à rabais. Le problème se pose très sérieusement. Quel programme devons-nous couper pour maintenir le doctorat? Face aux engagements pris par le Sénat, la Faculté et le Département, comment va-t-on maintenir ce programme? Ce doctorat est vraiment un renouveau dans les programmes universitaires. Nous tenons à en faire un programme d'excellence.

•E. Robichaud: Qu'est-ce que le Sénat peut faire? Au niveau des ressources, comment peut-on le faire?

•B. Bérubé: J'appuie ce qui vient d'être dit. L'existence du doctorat est actuellement mise en cause. Il y a eu une lettre adressée aux sénateurs.es. Le Directeur du Département

aimerait bien avoir une réponse. À la page 98, il y a une question très précise de posée. A-t-on l'intention de répondre à Monsieur Chiasson?

•Haché-Haché: Dans la conjoncture actuelle, l'Université sera amenée à faire des choix dans les programmes des 2^e et 3^e cycles. Est-ce dans l'optique d'en avoir d'autres?

•Desjardins: Il y a une vision officielle des 2^e et 3^e cycles dans le plan stratégique. Le dernier des programmes à recommander porte sur le 2^e cycle. On manque de ressources pour l'implanter cette année. Cette vision est cohérente avec le plan stratégique. Oui, il y a un penchant pour développer les programmes du 2^e cycle. Il y a une volonté qui existe, elle est écrite. Les ressources ne suivent pas.

•Jankowski: Le problème est que nous avons assisté, dans le passé, à une prolifération des programmes de 2^e cycle. Nous avons 32 programmes au niveau des 2^e et 3^e cycles. Peut-on assurer une co-existence? Ma réponse est non. La menace financière qui pèse est réelle, de même que pour les bourses. Il faut faire appel à votre initiative pour développer des programmes interuniversitaires. C'est là où nous aurons certains éléments de réponse.

•P. Robichaud: C'est la première fois que l'Université s'aventure dans un projet de 3^e cycle. On a peut-être été trop vite. On n'était pas prêt. On est peut-être en train d'ajouter des programmes boiteux au lieu de solidifier ce qui existe. On construit des programmes de 2^e et 3^e cycles en marge du 1^{er} cycle. Ça donne un corps professoral incomplet. Nous avons des programmes où l'étudiant.e s'inscrit et où l'étudiant.e ne peut finir parce que tel cours ne se donne pas. Si je regarde le plan stratégique, on va ajouter d'autres programmes de 2^e cycle. L'Université de Moncton continue à dilapider ses ressources. Au lieu de donner de bons programmes, on en aura plus, mais des moyens.

•Ouellette: La question soulevée est une question de fonds. La problématique est simple, mais la solution est complexe. La plupart des programmes ont été créés avec un minimum de ressources. Lorsqu'on crée un programme avec deux professeurs.es alors qu'ailleurs on a 10 professeurs.es; c'est ce qui arrive avec le doctorat. Ça pose un sérieux problème, surtout après les faits.

•Massé: Il n'est pas normal que dans une petite université il y ait 31 programmes de 2^e et 3^e cycles. Il faudrait retenir les programmes pour lesquels on a les ressources. Concernant la collaboration interuniversitaire, il faut penser aux bourses. Si on veut envoyer les étudiants.es ailleurs, il faut discuter le côté financier.

•Moghrabi: Le problème tient au fait que le Sénat décide indépendamment du budget. Je suis convaincu qu'on ne peut pas prendre une décision responsable si on ne prend pas en considération le coût. J'aimerais voir un fonctionnement nouveau du Sénat, voir s'il est approprié d'avoir un comité de budget au Sénat. Il faut que le Sénat lie ses décisions avec leur impact financier.

•Jankowski: Le problème est simple. Le Sénat a perdu le sens académique envers la responsabilité attachée. On a déclaré ce programme prioritaire à l'Université de Moncton.

Il y a une question de motivation générale dans la recherche de fonds pour exécuter ce programme. Il faudra faire des efforts pour le soutenir; on ne peut l'abandonner dans l'état actuel des choses. Il faudra être audacieux. Aujourd'hui, il faudra adopter avec plus de réalisme. Il faut, dans nos évaluations de programme, au lieu d'appliquer un moratoire, être plus responsable et faire ses comparaisons. Concernant l'interuniversitaire, on le fait déjà à la Faculté des études supérieures et de la recherche, si on regarde le nombre de professeurs.es associés. Même avec très peu de moyens, on pourra maintenir le programme de 3 e cycle.

•J.-B. Robichaud: La sympathie du Sénat vis-à-vis ce programme n'est pas mise en cause. Je ne souscris pas à la vision d'avoir une université de 1 er cycle. Si on doit passer à la loupe les programmes, ça inclut les programmes de 1 er cycle. La situation est sérieuse, mais on ne peut solutionner le problème en sacrifiant les programmes de 2 e cycle.

DINER 12 h 30

REPRISE 13 h 50

8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-931125 ET CCJ-940217

(Voir les annexes D et E, pages 47 et 49)

R: 07-SAC-940303

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Mariana Kant

"Que les procès-verbaux CCJ-931125 et CCJ-940217 soient reçus."

Vote sur R: 07 unanime ADOPTÉ.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

9.1 CCJ-931125

9.11 *Évaluation du Baccalauréat en gestion des pêches*

R: 08-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

" 1. *Que les deux propositions du Directeur des services pédagogiques du CUS qui sont de suspendre les admissions au Baccalauréat en gestion des pêches et de faire une étude plus approfondie visant une éventuelle refonte des programmes en pêches au CUS, dont le CEH, soient adoptées.*

2. *Que le CUS*

•se donne des objectifs spécifiques de R et D comme complément aux objectifs de formation du CEH;

•prenne en considération le développement prioritaire du secteur des pêches dans le perfectionnement et le renouvellement du corps professoral. "

Vote sur R: 08 unanime ADOPTÉ.

9.2 CCJ-940217

9.21 Évaluation des programmes d'anglais

R: 09-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Département d'anglais en collaboration avec la Bibliothèque Champlain donne suite aux avis de l'évaluateur externe concernant l'amélioration des collections de la Bibliothèque Champlain;

Que la Faculté des arts en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation présente au Comité des programmes du Sénat académique un projet visant la formation d'enseignants.es en anglais langue seconde;

Que la Faculté des arts, à la lumière des avis reçus de l'évaluateur externe:

•réexamine la série des cours de service EN 1000,

•propose des modifications mineures au programme de la majeure;

Que les professeurs.es d'anglais explorent la possibilité d'adapter des cours d'anglais langue seconde aux contenus techniques des différentes disciplines;

Que les facultés, écoles, secteurs s'efforcent de mieux coordonner leurs horaires de cours afin de permettre aux étudiants.es de s'inscrire à des cours d'anglais langue seconde et de développer ainsi leur capacité à communiquer en anglais dans leur domaine d'études;

Qu'un projet de maîtrise en littérature comparée soit considéré au moment d'établir les priorités pour de nouveaux programmes tant au niveau de la Faculté des arts qu'au niveau de l'Université."

Vote sur R: 09 unanime ADOPTÉ.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (Voir l'annexe F, page 54)

Léandre Desjardins explique.

10.1 *Histoire*

Léandre Desjardins précise que le travail fait ici suit l'évaluation du programme. C'est une proposition débattue en deux temps au Comité des programmes.

R: 10-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que les modifications proposées soient adoptées."

- Chiasson: Concernant la formation générale, aux pages 4 et 5 du rapport, est-ce que le CPR a regardé cela? Est-ce que le bloc de cours correspond aux objectifs de la formation générale?
- P. Robichaud: Le nombre de cours au choix est réduit; on enlève le choix aux étudiants.es. Est-ce la tendance qu'on observe dans les autres programmes? On a inscrit en 3 e et 4 e années le cours GO 4113; est-ce qu'on a inscrit les préalables? Dans le Répertoire, on demande 18 crédits ou l'équivalent.
- Desjardins: Concernant le nombre de cours au choix, le Département propose un choix plus généreux que le minimum. Le cours GO 4113 est un cours avancé en géographie et en histoire. Il est prévu pour des gens qui se spécialisent dans ces domaines.
- Lévesque: À la page 13, Il y a plusieurs nouveaux cours HI. A-t-on regardé l'implication avec les sciences sociales? Est-ce que ces cours se donnent déjà?
- Desjardins: L'évaluateur avait dit au Département qu'ils devraient faire davantage d'histoire avec les thèmes, thèmes politiques ou sociaux, thèmes qui pouvaient intéresser plusieurs disciplines.
- Haché-Haché: À la page 18, est-ce une liste de nouveaux cours ou de nouveaux sigles?
- Desjardins: Dans plusieurs cas, c'est une réorganisation des sigles.
- Viel: Nous avons nouveau sigle lorsqu'une description change complètement ou lorsque le titre du cours change.
- Haché-Haché: N'y avait-il pas un règlement que, lorsqu'on créait un nouveau cours, il fallait en éliminer?
- Desjardins: Cela est vérifié systématiquement par le Registraire.

- Mallet: À la page 15, concernant les cours connexes, est-ce qu'on pourrait faire un baccalauréat sans avoir fait de la science à l'Université de Moncton? À la page 6, en première année on a 9 crédits de cours HI, on commence la spécialisation tôt.

- Desjardins: La proposition ici compte 48 crédits de cours HI. Pour ce qui est des cours de science, il n'y a pas de normes établies pour la totalité; ils sont dans les normes.

- Mallet: L'obligation de faire des cours dans les sciences, est-ce que ça existe?

- Desjardins: À la page 15, il y a eu une discussion serrée au CPR à ce sujet. La note au bas de la page dit: "*L'étudiant.e en spécialisation ou en majeure histoire doit choisir et réussir trois crédits parmi les cours suivants: ST 2653, IN 1003 et PH 1043*".

- N. Landry: En réponse à Albert Lévesque, dans le contexte de la discussion, si on a mis des thèmes choisis, c'était pour faciliter.

- Tran Quang: On parlait de 120 crédits pour un programme spécialisé, ici on en a 126 crédits dans chacun des deux programmes.

- Desjardins: La règle est de 120 à 126 crédits.

- J.-B. Robichaud: Il y a 126 crédits au total, je demande au doyen s'il y a une diminution par rapport à l'ancien programme? Concernant l'aspect financier, il faut penser à l'économie à envisager sur les exigences totales de crédits et à la gestion de la banque de cours. Il ne faut pas s'éloigner des solutions qu'on cherche.

- Arsenault: Depuis plusieurs années, on a essayé de garder un barème de 126 crédits. On va essayer de réduire à 120 crédits.

- Desjardins: Nous avons le même nombre de crédits que l'ancien programme. Une seule Faculté présente des programmes à 120 crédits; c'est la Faculté des sciences sociales.

- Massé: Les rapports de l'évaluateur externe sont souvent basés sur d'autres modèles d'autres universités. Si on veut faire des coupures et en même temps rencontrer les objectifs des évaluateurs, on constate, quand les départements reçoivent le rapport de l'évaluateur, qu'ils vont avoir tendance à recommander ce qu'ils vivent. Jusqu'où peut-on aller avec la recommandation de l'évaluateur externe?

- Desjardins: L'évaluateur n'a jamais vécu dans un contexte comme le nôtre.

- Arsenault: En réponse à Madame Massé, ce n'est pas simplement une création de l'évaluateur externe. Le Département a fait une proposition.

- Ouellette: Concernant les baccalauréats, je fais le voeu que ça ne devrait pas dépasser 120 crédits. Il semble qu'un baccalauréat à 120 crédits est généralement trouvé ailleurs. Il

faut penser que l'étudiant.e devrait avoir un maximum de 5 cours. Lorsqu'on regarde la totalité des crédits, ça implique des coûts en quelque part.

Vote sur R: 10 unanime ADPOTÉ.

10.2 *Économie*

Léandre Desjardins explique.

R: 11-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Que les modifications proposées soient adoptées."

- Sichel: À la page 35, concernant la formation générale, la liste officielle comprend deux cours d'économie. Est-ce dans la politique?
- Desjardins: L'objectif de la formation générale doit être atteint dans tous les programmes. On va essayer d'atteindre l'objectif à l'extérieur de la concentration. La Faculté croit que ça contribue à la formation générale.
- Sichel: Ces deux cours d'économie ne devraient pas compter dans les cours de formation générale.
- Chiasson: À la page 41, concernant le cours EC 2200, ce nouveau cours a la même définition que le nouveau cours EC 2050 à la page 73.
- Desjardins: Lorsqu'il y a un problème technique, on envoie cela au Registraire. Celui-ci devra le vérifier.
- Viel: Je n'ai pas de réponse maintenant.
- Président: Lorsqu'on arrivera à ce point, il faudra passer par-dessus.

Vote sur R: 11 Pour 38 Contre 1 ADOPTÉ.

10.3 *BAA Marketing*

Léandre Desjardins demande l'indulgence des membres concernant le document 10A qui aurait dû être envoyé à l'avance. Il s'agit de modifications mineures dans les programmes d'administration.

R: 12-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Paul Lanctôt

"Que les modifications proposées soient adoptées; ce qui inclut la création des cours AD 3367, AD 3393 et AD 4392 et l'abolition des cours AD 4362, AD 3361 et AD 4310."

- Chiasson: À la page 43, le cours IG 1601 n'existe pas.
- Lanctôt: Le sigle a été rebaptisé à 1601 au lieu de 2601.
- Desjardins: Cette modification n'est pas dans la liste, ça fait partie des modifications qu'on a faites.
- Massé: J'ai l'impression qu'on manque d'information. Je ne vote pas. Est-ce la réaction des autres membres sénateurs?
- Villalon: Lorsqu'on reçoit le rapport du Comité des programmes, s'il y a des questions, on va chercher l'information. Si nos questions ne peuvent être répondues, on peut poser les questions ici ou au Comité des programmes ou au doyen.
- J.-B. Robichaud: Le total de crédits est égal à 133. Est-ce que ça se justifie?
- Lanctôt: On s'en va vers 126 crédits dans la refonte qui se fait à la Faculté.

Vote sur R: 12 unanime ADOPTÉ.

10.4 *Science politique*

Léandre Desjardins explique.

R: 13-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana Kant

"Que les modifications aux programmes de science politique soient adoptées, y compris la création de 12 nouveaux cours."

- P. Robichaud: Je suis très content des modifications, particulièrement pour les nouveaux cours, entre autres SP 2000. Là où mes commentaires seront moins positifs concerne la liste des ouvrages à lire aux pages 62 et 63. Il y a des oeuvres très intéressantes, mais j'ai des problème avec l'auteur André Bernard. J'ai de la misère à le voir comme obligatoire. Pourquoi on retient celui-ci au lieu d'autres oeuvres? C'est un manuel désuet.
- Desjardins: Le Comité des programmes a reçu cette proposition. Je ne pense pas que le Département visait une concentration de science politique pour atteindre l'objectif de la formation générale. L'exigence est de faire lire des ouvrages classiques qu'ils soient critiqués ou pas. Le Comité des programmes l'a reçu comme une liste suggérée.

- Préfontaine: Il est intéressant de voir les objectifs de ce programme. On se rend compte que dans le programme spécialisé, les objectifs n'ont pas changé. Pour ce qui est de la majeure, les objectifs ont changé. L'évaluateur a demandé que les objectifs soient revus.

- Auger: En réponse à Pascal Robichaud, la note dit bien que cette liste sera révisée périodiquement par le Département.

- A. Bérubé: *Correction:* Page 48, dans les objectifs, il faudrait lire *l'État* au lieu de *l'état* .

- Massé: Concernant la liste d'ouvrages, est-ce pertinent? Aucun autre programme ne l'a fait. À la page 53, le cours PI 2240 *Esthétique I* consiste en quoi dans un cours de science politique?

- Desjardins: Il y a des objectifs de la formation générale et l'un de ceux-là dit que les étudiants.es devrait être sensibilisés à l'esthétique. Ici, il s'agit d'un choix de cours où il peut le faire.

- Massé: C'est un titre qui fait bizarre dans les cours universitaires.

- Sichel: Concernant la liste des ouvrages, c'est une bonne idée de lire des classiques dans son domaine. Par contre, il n'y a pas de crédits, pas de tests; y a-t-il un mécanisme pour vérifier la qualité du contenu de l'ouvrage?

- Desjardins: Il faut faire attention aux nuances qu'on met. Ce sont des objectifs de formation générale.

- Hébert: Comme étudiante de science politique, on est d'accord d'avoir ces 10 ouvrages. Ils permettent d'améliorer notre formation. Nous avons demandé trois laboratoires pour lesquels on sera crédité.

- Jankowski: C'est une bonne façon de détourner l'attention du Sénat du programme en présentant une liste d'oeuvres. C'est un programme très modeste, très minime. Je préfère que cette liste soit connue, mais ignorée dans un document public.

- Tran Quang: Il y a de la confusion. La Faculté des sciences sociales exige que chaque discipline produise une liste de 10 ouvrages pour la formation générale. On veut s'assurer qu'il n'y a pas de faille entre les ouvrages obligatoires et la liste pour compléter la formation générale.

- Desjardins: Il est intéressant d'avoir des commentaires dans une proposition nouvelle. C'est le premier programme qui nous présente des choses aussi précises. On devrait le voir avec un peu d'encouragement. On ne peut en dire autant des autres programmes de l'Université de Moncton.

Vote sur R: 13 unanime ADOPTÉ.

10.5 Éducation: exigences de français

P: 14-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rodrigue Landry

"Que les changements suivants soient apportés au Répertoire ainsi qu'au Supplément qui sera publié cet été:

1) À la page 91, la phrase «Une moyenne de 2.6 doit être maintenue dans les cours de français suivants: FR 1885, FR 1886, FR 2501 et un cours choisi parmi...», se lirait désormais comme suit: *Une moyenne de 2.6 doit être maintenue dans un ensemble de quatre cours de français comprenant obligatoirement: FR 1885 et FR1886; FR 2501 ou FR 3010 et un cours choisi parmi... ;*

2) À la page 91, la liste des cours de français dans laquelle on peut choisir le quatrième cours de français comprendrait également les cours FR 3010 et FR 2501 (de façon à permettre de suivre les deux cours)."

•B. Bérubé: Est-ce possible de savoir qui a apporté cela au CPR? Est-ce que le Directeur du Département des études françaises est au courant?

•R. Landry: Oui.

•B. Bérubé: Je ne voterai pas pour cette proposition. Concernant le cours FR2501, la Faculté n'était pas prête à prendre ce cours. Pour ce qui est du cours FR 3010, il s'agit d'un cours à double sigle ED/FR 3010. Dans le texte souligné, le cours ED/FR 3010 ne peut pas remplacer FR 2501. Pour ce qui est du numéro 2, je suis d'accord avec cela.

•R. Landry: L'intention n'est pas de les remplacer. On permet à l'étudiant.e de choisir l'un ou l'autre. L'important pour nous est que l'étudiant.e suive 4 cours de français.

•Desjardins: Au Comité des programmes, j'ai pris pour acquis qu'il n'y avait pas de problèmes. On pourra faire la correction concernant le cours à double sigle ED/FR 3010.

•Massé: Je ne peux voter, car l'experte ici y voit des objections.

•R. Landry: L'intention du Conseil était de permettre aux étudiants.es de suivre les deux. La plupart des étudiants.es aiment suivre FR 2501.

•B. Bérubé: J'admets que c'est un règlement d'un ancien programme. Le cours ED/FR 3010 ne peut remplacer intégralement un cours FR.

•Desjardins: Au Comité des programmes, on a dit que l'étudiant.e aurait plus de choix. S'il y a des objections, je n'ai pas la compétence pour juger ce que la Faculté des sciences de l'éducation veut exiger.

•Tran Quang: Il y a peut-être un malentendu avec la formulation de la modification. Au numéro 1), FR 3010 deviendrait le 4 e cours, est-ce que les cours sont substituables?

•Desjardins: On ne devrait pas débattre dans ce sens.

R: 15-SAC-940303

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Hektor Haché-Haché

"Que la proposition P: 14-SAC-940303 soit déposée jusqu'à la prochaine réunion du Sénat."

Vote sur R: 15 unanime ADOPTÉ.

10.6 Mineure en informatique

R: 16-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana Kant

"Que le libellé de la mineure en science de l'ordinateur soit modifié pour devenir Mineure en informatique; que les modifications au programme soient adoptées."

•Moghrabi: À la page 72, le préalable du cours IN 3253 n'est pas IN 1213, mais IN 2273?

•Kant: On a voté en assemblée le préalable IN 1213.

Vote sur R: 16 unanime ADOPTÉ.

10.7 Économie: nouveau cours

Léandre Desjardins précise qu'en raison d'un problème technique soulevé un peu plus tôt, on ne proposera pas la création de ce nouveau cours.

10.8 Anglais: nouveaux cours

R: 17-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bertrand Marion

"Que les cours EN 3471 et EN 3840 soient créés."

Vote sur R: 17 unanime ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 35

REPRISE 15 h 45

10.9 BAA

R: 18-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Paul Lanctôt

"Que les modifications aux concentrations comptabilité, finance, informatique de gestion, à la mineure en marketing et au certificat de marketing soient adoptées."

- Massé: Pour quelle raison un cours optionnel devient obligatoire et vice-versa?
- Lanctôt: En première et deuxième années, ce sont des cours d'un tronc commun. C'est surtout en troisième et quatrième années que les modifications ont été faites.

Vote sur R: 18 unanime ADOPTÉ.

10.10 MBA

R: 19-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Paul Lanctôt

"Que AD 6214 soit aboli et remplacé par AD 6218. Inclure AP 6010 dans la liste des cours à option."

Vote sur R: 19 unanime ADOPTÉ.

10.11 Éducation

Léandre Desjardins explique. Nous sommes au milieu d'une refonte majeure des programmes d'éducation. Le Sénat a été mis au courant d'une liste de paramètres en août dernier et on s'est arrêté sur des paramètres qui ont servi de guide. À l'heure actuelle, la Faculté des arts et la Faculté des sciences terminent l'adaptation qu'ils ont besoin de faire. L'École d'éducation physique et de loisir de même que l'École de nutrition et d'études familiales y ont participé. La proposition que nous avons ici est une proposition qui chemine encore. On parle ici d'un baccalauréat conjoint pour les futurs enseignants.es du secondaire. La partie qui est ici n'est pas parfaite. Il pourrait y avoir des erreurs dans le texte. Pour ce qui est de l'annexe, il y a des erreurs et nous avons préparé une annexe corrigée. L'énoncé de mission est là pour information. Il y a un tableau résumé de la distribution de tous les crédits. La proposition va porter sur le BA-BEd (secondaire) et le BSc-BEd (secondaire). J'aimerais qu'on comprenne que la distribution n'est pas nécessairement la distribution finale. La promotion se fait par matière. Le nombre total de crédits en éducation est de 67; mais avec les paramètres, on arrivera au total de 172 crédits.

R: 20-SAC-940303

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rodrigue Landry

"Que la composante Éducation des programmes BSc-BEd (secondaire) et BA-BEd (secondaire) soit adoptée, exception faite de la distribution des crédits par année."

- Massé: Y a-t-il des exceptions d'allocation des crédits de majeure et mineure?
- Desjardins: Ça viendra au mois de mai.
- Préfontaine: À la page 121, concernant la 3 e condition d'admission, c'est quoi le motif sérieux?
- Desjardins: Le CPR en a discuté. Cette question doit être examinée de façon plus globale à l'Université. Nous avons formé un comité ad hoc. Ce n'est pas inclus dans la proposition.
- Sichel: À l'annexe I du procès-verbal de la réunion du mois d'août, on parlait de 6 crédits de formation générale dans la même faculté que celle de la majeure ou de la mineure; ici ça n'a pas été respecté comme prévu en août?
- Desjardins: La Faculté des sciences de l'éducation propose 3 cours d'éducation. La norme veut 6 crédits FR. Ce qui est ici permet d'aller chercher ce qui a été adopté en août. Toute la discussion n'est pas terminée. Tout n'est pas réglé. On croit qu'il n'y aura pas de problèmes pour rencontrer les paramètres.
- Arsenault: J'ai une admiration pour la Faculté des sciences de l'éducation qui a effectué un travail considérable; ça va nous aider à progresser dans un baccalauréat intégré. Il est important de s'asseoir ensemble. Chez moi, le directeur du Département d'études françaises et les autres souhaitent s'asseoir avec le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les gens du Département pour voir comment ce projet va s'unifier. Il faut présenter un projet global. Il faudrait arriver au Sénat avec un programme de baccalauréat conjoint, mais conscient qu'on a dû faire des coupures.
- Mallet: C'est un dossier tellement dynamique qu'il change à chaque jour. À notre Faculté, on a eu beaucoup de difficultés à rencontrer les paramètres. On est en train d'évaluer nos propres programmes et on n'a pas eu de réponse du CPR. Il y a 90 crédits qu'on pourrait considérer en sciences, mais ça devrait être au moins 93. Dans le document du Comité de la formation générale on parle de 93 crédits. Est-ce qu'on va respecter les normes du Sénat qui sont de 93 crédits? Si je regarde le cadre qu'on a distribué au Comité conjoint de la planification, je me pose des questions. Dans la section *Option*, je comprends que ce sont 3 crédits d'option pour l'éducation. À la Faculté des sciences, une certaine combinaison de majeure et mineure pourrait se faire. Si nous avions le programme, ce serait plus facile de se prononcer. Je ne suis pas d'accord avec la distribution des crédits. J'ai beaucoup de difficultés à convaincre mes collègues pour embarquer dans ce projet. Je me pose la question si l'Université peut se payer une augmentation de crédits en éducation.

•B. Bérubé: Je croyais que les paramètres adoptés en août avaient été adoptés en principe. Je me rends compte que le principe est devenu une réalité. À la page 122, la note dit qu' *un des deux stages devra être fait dans la mineure* ; je suis d'accord. Mais à la page 125, la note dit: "Dans la mesure du possible". Il faudrait les obliger. Il me semble que dans la formation linguistique des futurs maîtres, la Faculté des sciences de l'éducation fait un pas en arrière. Il me semble qu'à l'Université on tient à ce que les étudiants.es venant du secondaire connaissent leur français. Celui qui enseignera autre chose que le français n'aura à faire que 6 crédits.

•Kant: À la page 42 du document que nous venons de recevoir, la note 1 est contradictoire.

•R. Landry: C'est une erreur. La note 1 aurait dû être biffée.

•Kant: Concernant la description des cours de didactique, qui va participer à la rédaction de la description?

•R. Landry: Il n'existe pas de cours *Didactique de la majeure* et *Didactique de la mineure* . Il faudrait les enlever de cette liste.

•Kant: Concernant les quatre didactiques - technologie des affaires (DS), page 41 du nouveau document, est-ce que les départements vont être consultés lors de la rédaction?

•R. Landry: Il n'y a pas de problème.

•Tran Quang: Est-ce que tous les cours sont pour l'enseignement au secondaire?

•R. Landry: Il y a certains de ces cours qui devront être enlevés, entre autres tous les sigles DP. Il y en a probablement d'autres.

•Tran Quang: À la page 127, les deux doyens concernés parlent de majeures et de mineures qui ne sont pas établies. Si ces programmes ne sont pas réglés, pourquoi ne pas aller un peu plus en profondeur avant de voter?

•Massé: Après avoir entendu les doyens, il faudra repenser la formulation. Pourquoi un cours de didactique en sciences familiales et non en nutrition?

•Villalon: Ce ne serait pas approprié.

•Chiasson: À la page 132, le deuxième cours ED et le premier cours de la page 134, une partie du contenu est couvert par IN 1003; le reste aurait pu être en éducation.

•R. Landry: On y a pensé. On pense que ce cours répondrait mieux aux besoins.

•Gionet: J'aimerais avoir une explication sur la deuxième partie de la proposition?

•Desjardins: Au CCJ on a présenté un tableau pour aider à la compréhension. Le but était d'avoir une synthèse d'un ensemble de choses. Le Comité des programmes a vu clairement que la Faculté des sciences de l'éducation commande 67 crédits.

•Villalon: Je félicite la Faculté des sciences de l'éducation pour le travail fait. Il est très difficile de rendre justice aux deux programmes. Lors du dernier Sénat, on a adopté certains principes généraux. On a un consensus sur la structure générale, mais c'est plutôt au niveau de la distribution qu'il y a des problèmes.

•Préfontaine: Est-ce que la proposition comprend les nouveaux cours à partir de la page 129?

•Desjardins: Oui. Le Comité des programmes a demandé de regarder les titres et certaines descriptions. Il se pourrait qu'on en modifie.

•Préfontaine: Est-ce nécessaire de les inclure dans la proposition? Je vois ici plusieurs cours de didactique qui ne s'enseignent pas au secondaire. Est-ce qu'ils s'enseignent au secondaire?

•R. Landry: Oui, ça s'enseigne.

•Préfontaine: Il y a plusieurs cours sans description.

•R. Landry: Je suis d'accord pour ne pas approuver aujourd'hui tous les cours de didactique en sciences sociales.

•Gervais: La proposition parle de la composante, mais c'est encore ouvert. Rien n'empêche de faire des modifications. La résolution est uniquement pour la composante éducation; il faut bouger.

•Kant: Y a-t-il quelque chose concernant le nombre total de crédits?

•Desjardins: La résolution du mois d'août permet 67 crédits; l'autre partie permet 90 crédits pour la majeure et la mineure. Il y a une différence de 3 crédits selon la Faculté des sciences.

•Kant: En première année, il n'y a qu'un seul cours en éducation? On s'inquiète pour septembre. Où l'étudiant.e va s'inscrire?

•Président: Ça frôle le hors d'ordre.

•Tran Quang: Concernant les trois premiers cours, comment voter sur ces descriptions de cours?

•R. Landry: Ça s'est glissé par erreur.

•Président: Pourriez-vous identifier les cours à enlever.

•R. Landry: Il donne la liste des cours à enlever.

Page 129: les quatre premiers cours;

Page 133: les six premiers cours;

Page 136: le troisième cours;

Page 137: le premier cours;

Page 139: les six derniers cours;

Page 140: tous les cours.

•Tran Quang: À la page 41 du nouveau document, concernant les didactiques DS; il n'y a aucun cours d'économie ou de science politique?

•R. Landry: C'est suivi par les étudiants.es dans la majeure ou la mineure du domaine.

•Arsenault: Je demande au VRER ce qu'on décide aujourd'hui? Peut-on attendre au prochain Sénat pour les profils? On propose BA-BEd, mais on n'a pas le BA ici.

•R. Landry: La proposition ne comprend pas les profils.

•Desjardins: La proposition porte sur la composante éducation.

•Arsenault: Est-ce que le Gouvernement va nous aider? On va donner 172 crédits, va-t-on avoir de l'aide?

•J.-B. Robichaud: Il n'y a pas de crédits additionnels. Nous avons une cinquième année de scolarité. Il n'y a pas de financement spécial.

•Viel: Il y a, dans les écoles, des étudiants.es qui veulent de l'information. On est bombardé de questions. On ne peut rien leur dire. Nous avons environ 150 demandes dans des programmes que nous ne connaissons pas.

•Girouard: On ne semble pas s'en aller vers une solution.

•Desjardins: Les commentaires nous renvoient aux paramètres du mois d'août. Les 67 crédits d'éducation cadrent là-dedans.

•Jankowski: En arrière d'un éventail de cours, il y a des ressources humaines et il y a moins d'argent prévu. Je voudrais avoir une mini-garantie, en créant ces nouveaux cours, du succès de ce projet.

•Moghrabi: J'aurais aimé que les discussions entre ces facultés soient faites avant d'arriver avec un programme. Où est la place pour les négociations? Les principes n'étaient pas des paramètres obligatoires. Ce qu'on est en train de voter, c'est-à-dire les 67 crédits d'éducation plus 6 crédits de didactique, va au sens contraire de la réforme. Si on

n'est pas capable de s'entendre sur les principes, qu'on s'entende sur la première année parce qu'on est pressé.

•Haché-Haché: Est-il absolument nécessaire que le programme soit implanté en septembre? Si le programme est adopté, peut-on revenir avec des modifications?

•Desjardins: On s'est fait réprimander parce qu'on n'était pas prêt pour septembre 1993. Le CPR sait qu'il devra faire des corrections. D'ici l'automne, on aura des modifications techniques.

•Sichel: Je demande le vote secret. On parle de 67 crédits et on parle de 6 crédits de didactique; il y a en réalité 73 crédits.

•R. Landry: On a des contraintes dans la façon de travailler dans le programme. Pour la création des cours, on a partagé le travail et on continue. Ce programme doit commencer. Toute la première année doit commencer en septembre. Je veux savoir si on peut continuer à travailler sur ces cours. Les paramètres sont là depuis le mois d'août. Il y a eu plusieurs consensus. Il y a eu beaucoup de discussions. On ne veut pas dicter aux autres facultés comment faire la majeure ou la mineure. Cela nous est imposé. Le Ministère appuie nos cours. Il préfère qu'on en ait plus que pas assez.

•Desjardins: Les questions de Monsieur Haché-Haché sont des questions qui ont aidé à mettre du contexte. Les facultés ont travaillé sur le développement des paramètres. On est arrivé à une impasse. Au mois d'août, j'ai développé un document avec des paramètres. Depuis ce temps, la Faculté des sciences de l'éducation a essayé de rentrer là-dedans.

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Vote sur R: 20 Pour 21 Contre 12 Abstention 1 ADOPTÉ.

PAUSE 17 h 50

REPRISE 17 h 55

Léandre Desjardins présente les principes directeurs précisant la façon de gérer les dossiers des étudiants.es.

Principes directeurs nouveaux programmes en éducation

Admission : Pour être admis dans les nouveaux programmes en éducation, l'étudiant.e devra satisfaire aux conditions d'admission de la Faculté des sciences de l'éducation et celle de la faculté de son programme de majeure.

L'étudiant.e sera admis dans un programme BSc-BEd ou BA-BEd et l'on spécifiera sa majeure et sa mineure. Exemple: BSc-BEd (majeure physique, mineure chimie), BA-BEd (majeure histoire, mineure anglais).

Réadmission : Pour demeurer dans son programme, l'étudiant.e devra satisfaire aux conditions de maintien de la Faculté des sciences de l'éducation et à celles de la faculté de son programme de majeure.

Dossier : Pour les deux premières années de son programme, la gestion du dossier de l'étudiant.e sera faite par la faculté de sa majeure. En troisième année, le dossier pourrait être géré conjointement par les deux facultés, chacune étant responsable de ses propres cours. Pour les deux dernières années du programme, le dossier est géré par la Faculté des sciences de l'éducation.

En tout temps, à compter de son admission, et ce pour toute la durée du programme, les deux facultés ont accès au dossier de l'étudiant.e sur ordinateur .

Statistiques : Puisqu'une personne ne peut compter plus d'une fois dans les statistiques officielles de l'Université, l'étudiant.e sera compté dans les statistiques de la faculté de sa majeure pour les trois premières années de son programme et à la Faculté des sciences de l'éducation pour les deux dernières années.

Léandre Desjardins ajoute qu'en tout temps les deux facultés auront accès au dossier de l'étudiant.e.

P: 21-SAC-940303

Il est proposé par Victorin Mallet et appuyé par Lita Villalon

"Que les principes directeurs soient adoptés tels que lus."

•R. Landry: Je vois des problèmes à en faire l'adoption. C'est peut-être un peu rapide.

Le proposeur et le secondeur retirent la proposition.

•Chiasson: On devait traiter de la lettre de Ronald C. LeBlanc concernant le cours SO?

•Président: Le Doyen n'est pas ici.

•R. Landry: Comme ce n'est pas un cours d'éducation et qu'il s'agit d'un cours de formation générale, on pourrait revenir en mai.

11. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE
(Voir l'annexe G, page 209)

Les membres décident de reprendre cette rubrique à la prochaine réunion du Sénat.

12. NOMINATION AU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAIS

Léandre Desjardins précise que cette rubrique est périmée parce qu'on n'a plus besoin de remplacer ledit membre.

13. TRANSFERT DES PROGRAMMES DE TECHNOLOGIE À L'ÉCOLE DE GÉNIE (Voir l'annexe H, page 219)

Cette rubrique sera reprise à la prochaine réunion du Sénat.

14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Jean-Bernard Robichaud précise que le Comité s'est réuni la veille. Deux propositions sont soumises au Sénat pour adoption. Le Sénat avait accepté la candidature de Monsieur René Monory et ce dernier nous a indiqué qu'il n'était pas en mesure de se rendre à la Collation des grades à cette date, mais manifeste le désir de le recevoir à une date ultérieure. Nous proposons donc que la candidature de Monsieur Monory soit maintenue.

Le Comité recommande la candidature de Raymond Gionet pour un doctorat honorifique en sciences sociales, au CUS.

Pour la deuxième candidature, le Comité recommande qu'un doctorat honorifique en droit international soit remis au secrétaire général des Nations-Unis, Monsieur Boutros Boutros Ghali lors du Congrès mondial acadien. Ce n'est pas certain que ce sera possible. Il y a des contacts informels qui ont été faits. Il s'agit d'un personnage de très haute visibilité. Nous avons convoqué le Bureau de direction du Sénat et le Comité des grades honorifiques pour discuter de cette candidature. Des approches ont été faites. Égyptien d'origine, il a eu une longue carrière universitaire. Il est détenteur de plusieurs doctorats honorifiques. Il est docteur en droit. S'il ne peut venir au mois d'août, on trouvera un moment plus propice.

Vote par scrutin secret sur les deux candidatures: Raymond Gionet et Boutros Boutros Ghali

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Les deux candidatures ont reçu au moins les deux tiers des votes des membres présents, tels que requis.

15. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES (Voir l'annexe I, page 221)

Reporté à la prochaine réunion du Sénat.

16. LIBELLÉ: SÉNAT ACADÉMIQUE OU SÉNAT UNIVERSITAIRE?

Reporté à la prochaine réunion du Sénat.

17. DOSSIER: SCIENCE INFIRMIÈRE (Voir l'annexe J, page 226)

Léandre Desjardins précise que les membres ont reçu une lettre qui donne un aperçu de l'évolution du dossier. Depuis la dernière fois où il en été question au Sénat, le Ministère a fait faire une étude des besoins. L'étude indique que 250 infirmières ou infirmiers seront embauchés, à chaque année, au lieu de 350. Suite à cette étude, la Province a formulé des principes de planification. On se donne comme objectif de former, à l'Université de Moncton, 100 infirmières ou infirmiers par année. Les consultations sont commencées entre l'Université et les écoles. Il y a des étapes de mise au point prévues avec le Ministère à la fin mars. On a commencé avec des discours pour sécuriser ceux impliqués dans le système des écoles de deux ans. Il s'agit de diplômés gérés par l'Université et venant de l'Université.

- Trudeau: Les coûts nets ne seront pas augmentés, il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour la Province. On doit utiliser la nouvelle technologie, c'est-à-dire l'enseignement à distance. Il faut que le document soit déposé en juin. Nous avons des contraintes de temps. C'est un mandat très lourd avec un temps limité.

- Ouellette: Jusqu'à quel point le Gouvernement peut nous dire de faire telle ou telle chose? Il faudrait y revenir.

- R. Landry: Concernant le lieu de livraison, est-ce que ça veut dire que les deux premières années se donneraient dans les écoles actuelles?

- J.-B. Robichaud: Il faut lire le deuxième principe de planification. Quand le mandat a été confié à la CESP, l'hypothèse était que les écoles de deux ans seraient abolies. Dans la lettre, le Gouvernement ouvre la porte à des possibilités. Le Gouvernement ne veut pas porter l'odieux de fermer les portes de ces écoles. Nous, on veut les intégrer. Nous n'avons pas l'intention de développer de nouvelles constituantes. Notre approche n'est pas d'aller aussi loin que le deuxième principe de planification.

- Gervais: En réponse à Monsieur Ouellette, il y a une loi qui fait que nous sommes à la remorque du Gouvernement.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 *Procès-verbaux du Sénat*

Cette rubrique reviendra à la prochaine réunion du Sénat.

18.2 *Incidence des coupures budgétaires*

Reporté à la prochaine réunion du Sénat.

18.3 *Plan stratégique: dépôt*
(Voir l'annexe K, page 229)

Le document est déposé et on pourra en discuter à la prochaine réunion du Sénat.

18.4 *Valorisation du leadership étudiant: avis de motion*

Pascal Robichaud fera parvenir l'avis de motion au Secrétaire général pour discussion à la prochaine réunion du Sénat.

19. PROCHAINE RÉUNION

Monsieur le Président vérifie auprès des membres la possibilité de tenir une réunion spéciale pour terminer l'étude des programmes de la Faculté des sciences de l'éducation. Le Bureau de direction du Sénat précisera une date et en avertira les membres dès que possible.

La prochaine réunion régulière aura lieu le 26 mai 1994 à 9 heures.

20. CLÔTURE

R: 22-SAC-940303

Il est proposé par Pascal Robichaud

"Que la séance soit levée."

Vote sur R: 22 unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 18 h 40.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud Président _____

Gilles Long Secrétaire _____